

Accueil > SCPI > Actualités > Août 2022 > SCPI : vers une année 2022 record po...

▲ mardi
02
août

SCPI : vers une année 2022 record pour la pierre papier ?

Auteur: [Rédaction meilleurtaux Placement](#) | Le 2 août 2022

Faire fructifier simplement son argent dans l'immobilier : voici la promesse des SCPI, qui séduit de plus en plus les Français selon les derniers chiffres de l'Aspim. Et le rendement sera encore une fois au rendez-vous en 2022 : selon la plateforme France SCPI, le rendement moyen annualisé au 1er semestre 2022 est de 4,2%.

Le marché de la pierre papier ne connaît pas la crise. Accessibles même aux novices et petits budgets, les sociétés civiles de placement immobilier ([SCPI](#)) affichent des performances régulières sur les six premiers mois de 2022. D'après la plateforme France SCPI, le rendement moyen annualisé est de 4,2%.

Dans le détail, si les SCPI diversifiées affichent un rendement dans la lignée de 2021, la dynamique est moins favorable pour les [SCPI de type](#) bureau, logistique ou résidentiel : on constate pour les SCPI de bureaux une baisse comprise entre 4 et 6%.

Une dynamique encourageante

Toute typologie confondue, la [pierre papier](#) enregistre **une collecte de 5,2 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année**, d'après les derniers chiffres publiés le 20 juillet par l'Association française des sociétés de placement immobilier (Aspim). Une collecte en hausse de 39% par rapport aux six derniers mois de 2021 et de 44% par rapport au premier semestre 2021.

Des résultats qui ne sont pas surprenants selon Jean-Marc Coly, président de l'ASPIM, qui estime que « dans un environnement difficile marqué par la guerre en Ukraine et les fortes tensions inflationnistes, **l'immobilier fait figure de valeur refuge** pour un grand nombre d'épargnants ».

Ainsi, 2022 pourrait bien être une « année record pour la pierre papier, dépassant ainsi le montant pré-Covid de 7,9 milliards d'euros pour l'année 2019 ».

Les SCPI de bureaux font la course en tête

Comme souvent, la catégorie des SCPI de bureaux représente 47% de la collecte à elle seule. Viennent ensuite les SCPI diversifiées pour 23% de la collecte (contre 20% l'an passé) et sur la troisième marche du podium, les SCPI de type santé et éducation. Ces dernières constituent 18% de la collecte, mais perdent malgré tout 6 points par rapport à l'année précédente. Loin derrière, se placent les SCPI à prépondérance logistique avec 6%, suivies des SCPI commerces et résidentiel, qui ont capté respectivement 5% et 3% de la collecte du premier semestre 2022.

Découvrez notre sélection de SCPI